

**LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT
MERCREDI 01 DECEMBRE 2021**

Présent: Armand Hermans, président du CPAS

Rudi Seghers, Directeur général adjoint
Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent
Iris Van Laethem, responsable service social
Audrey Monsieur, directeur général

Absent:
Excusé: Annie Vanderhaegen, bureau permanent

LE PRÉSIDENT OUVRE LA SÉANCE À 10H00

**EN APPLICATION DES ARTICLES 285 ET 330 DU DÉCRET DU 22 DECEMBRE 2017 RELATIF AUX
ADMINISTRATIONS LOCALES.**

A. SERVICE FINANCIER

1. Service financier - Avenant 4 plan pluriannuel 2020-2025

Le bureau permanent approuve sa part de l'ajustement 4 du plan pluriannuel 2020-2025.

Au nom du CPAS

Le directeur général
Audrey Monsieur



Le président du CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale au
01/12/2021

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limbourg Stirum 116 - 1780 Wemmel,
pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter via le lien: <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.